

ATTESTATION PERMETTANT DE BENEFICIER DE LA REDUCTION SUR LE TARIF
D'UTILISATION DU RESEAU PUBLIC DE TRANSPORT D'ELECTRICITE PREVUE A
L'ARTICLE L. 341-4-2 DU CODE DE L'ENERGIE AU TITRE DE L'ANNEE

Identification	
Entreprise (à compléter dans tous les cas)	
Raison Sociale	
N° SIREN	
Code NACE révisé 2 (ex : 1712 pour l'activité de Fabrication de papier et de carton)	
Adresse	
Complément d'adresse	
Code postal	
Commune	
<input type="checkbox"/> Entreprise mono-site	<input type="checkbox"/> Entreprise multi-sites
Périmètre de la demande (à compléter uniquement dans le cas d'une entreprise <u>multi-sites</u>)	
<i>Préciser le nombre de sites qui répondent individuellement aux critères de consommation permettant de bénéficier d'une réduction du tarif d'utilisation du réseau public de transport d'électricité (au sens de l'article D. 341-9) :</i>	
Nombre de sites bénéficiaires	
<i>Dans le cas d'une entreprise dont plusieurs sites répondent individuellement aux critères de consommation permettant de bénéficier d'une réduction du tarif d'utilisation du réseau public de transport d'électricité (au sens de l'article D. 341-9), préciser si la présente demande porte sur un unique site ou sur l'ensemble des sites éligibles :</i>	
<input type="checkbox"/> Demande pour un site éligible	<input type="checkbox"/> Demande pour l'ensemble des sites éligibles
<i>Dans le cas d'une demande pour l'ensemble des sites d'une entreprise, éligibles à la réduction du tarif d'utilisation du réseau public de transport d'électricité, compléter une fiche d'identification de site pour chaque site éligible (annexe 1)</i>	
Déclarant (à compléter dans tous les cas)	
Civilité	
Nom	
Prénom	
Qualité/fonction (s'il ne s'agit pas du représentant légal)	
Téléphone	
Adresse électronique 1	
Adresse électronique 2	
Adresse électronique 3	

Par la présente attestation,

- je certifie conformes les informations renseignées ;
- je m'engage à fournir les éléments justificatifs à toute réquisition des agents habilités du ministère chargé de l'énergie.

Fait à :

Le :

Signature

Les pièces à joindre à l'attestation :

- Extrait Kbis de l'entreprise
- Pour les sites ayant bénéficié de l'abattement du TURPE pour l'année en cours et dont le précédent PPE est arrivé à terme : le nouveau plan de performance énergétique complété ¹
- Pour les sites ayant bénéficié de l'abattement du TURPE pour l'année en cours et nouvellement assujettis à plan de performance énergétique : leur premier plan de performance énergétique complété ²
- Pour les sites dont la période couverte par le PPE est en cours, le document « Suivi annuel_Plan d'actions_canevas » et le document « Suivi DREAL_PPE » complétés
- Autres justificatifs (cas B.1, B.2 et B.3 notamment)

¹ Par exemple, pour un site ayant bénéficié de l'abattement du TURPE pour l'année 2021 et dont le PPE pour la période 2016 – 2020 est arrivé à terme fin 2020, un nouveau PPE couvrant la période 2021 – 2025 est à transmettre au plus tard le 30 novembre 2021 avec l'attestation de demande à bénéficier de l'abattement du TURPE pour 2022.

² Par exemple, pour un site ayant bénéficié de l'abattement du TURPE pour l'année 2021 et qui n'était pas assujetti à la mise en place d'une politique de performance énergétique pour la période 2016 – 2020, le premier plan de performance énergétique est à transmettre au plus tard le 30 novembre 2021 avec l'attestation de demande à bénéficier de l'abattement du TURPE pour 2022.

Annexe 1 : à compléter dans tous les cas

Dans le cas d'une demande pour l'ensemble des sites d'une entreprise, éligibles à la réduction du tarif d'utilisation du réseau public de transport d'électricité, compléter une fiche d'identification de site pour chaque site éligible

Site n°	
Identification du site	
Nom du site	
N° SIRET	
Code NACE révisé 2 (ex : 1712 pour l'activité de Fabrication de papier et de carton)	
N° CART Consommateur (site consommateur directement raccordé au réseau de transport)	
N° CPA de mise en décompte pour un site consommateur (site indirectement raccordé au réseau de transport)	
N° CART Producteur (site permettant le stockage de l'énergie en vue de sa restitution ultérieure au réseau)	
Adresse	
Complément d'adresse	
Code postal	
Commune	
DREAL/DRIEAT où est transmise l'attestation	
Situation du bénéficiaire (cocher la/les cases)	
1- Site souhaitant bénéficier du statut de "profil stable" au sens de l'article D.341-9 (section A.1) ¹	
2- Site souhaitant bénéficier du statut de "profil anti-cyclique" au sens de l'article D.341-9 (section A.2) ¹	
3- Site souhaitant bénéficier du statut de "grand consommateur d'électricité" au sens de l'article D.341-9 (section A.3) ¹	
4- Site permettant le stockage de l'énergie en vue de sa restitution ultérieure au réseau	
5- Site ayant moins d'un an d'ancienneté (section B.1)	
6 – Site ayant une ancienneté comprise entre un et trois ans au sens du 5° de l'article D.341-9 (section B.2)	
7- Site ayant connu une modification importante de son mode de consommation au sens du 6° de l'article D.341-9 (section B.3)	
8- Sites alimentés par un même poste d'entrée, souhaitant bénéficier des dispositions du 7° de l'article D.341-9 (section B.4)	

¹ Dans le cas d'une première demande, le statut du site correspond à son statut estimé d'après son profil de consommation

9- Site sur l'installation intérieure duquel sont raccordés un ou plusieurs sites dont les consommations ne sont pas mesurées par un dispositif de comptage géré par le gestionnaire du réseau concerné et répondant aux conditions énoncées dans l'article D.341-12-1 (section B.5)	
A. Vérification des critères de performance énergétique permettant de bénéficier d'une réduction du tarif d'utilisation du réseau public de transport (au sens de l'articles D. 341-9)	
Date de transmission de la première attestation	
Date de certification ISO 50001 (préciser si la certification est en cours)	
Date de transmission du plan de performance énergétique au préfet de la région d'implantation du site ou du siège social de l'entreprise (sauf s'il s'agit de la première attestation remise, le préciser le cas échéant)	
<i>Joindre un suivi de l'atteinte des objectifs de performance énergétique (ne s'applique qu'une fois le plan de performance énergétique transmis au Préfet de région d'implantation du site ou du siège social de l'entreprise)</i>	
B. Cas dérogatoires pour l'application du dispositif de réduction du tarif d'utilisation du réseau public de transport	
B.1 Si le site bénéficiaire a moins d'un an d'ancienneté, préciser sa date de création (cas 5)	
B.2 Si le site a une ancienneté comprise entre un et trois ans et souhaite bénéficier des dispositions du 5° de l'article D.341-9, préciser sa date de création (cas 6)	
<i>B.3 Si le site a connu une modification importante de son profil de consommation et souhaite bénéficier des dispositions du 6° de l'article D.341-9, compléter l'annexe 2 (cas 7)</i>	
<i>B.4 Si le site est alimenté par le même poste d'entrée qu'un autre ou d'autres site(s) et souhaite bénéficier des dispositions du 7° de l'article D.341-9, compléter l'annexe 3 (cas 8)</i>	
<i>B.5 S'il s'agit d'un site pour lequel d'autres sites sont raccordés à son installation intérieure et ne sont pas équipés de dispositifs de comptage gérés par le gestionnaire de réseau, compléter l'annexe 4 (cas 9)</i>	

Annexe 2 : à compléter en cas de modification importante du mode de consommation du site au sens du 6° de l'article D.341-9

Si votre demande de bénéficier des réductions de tarif de transport concerne l'année N :

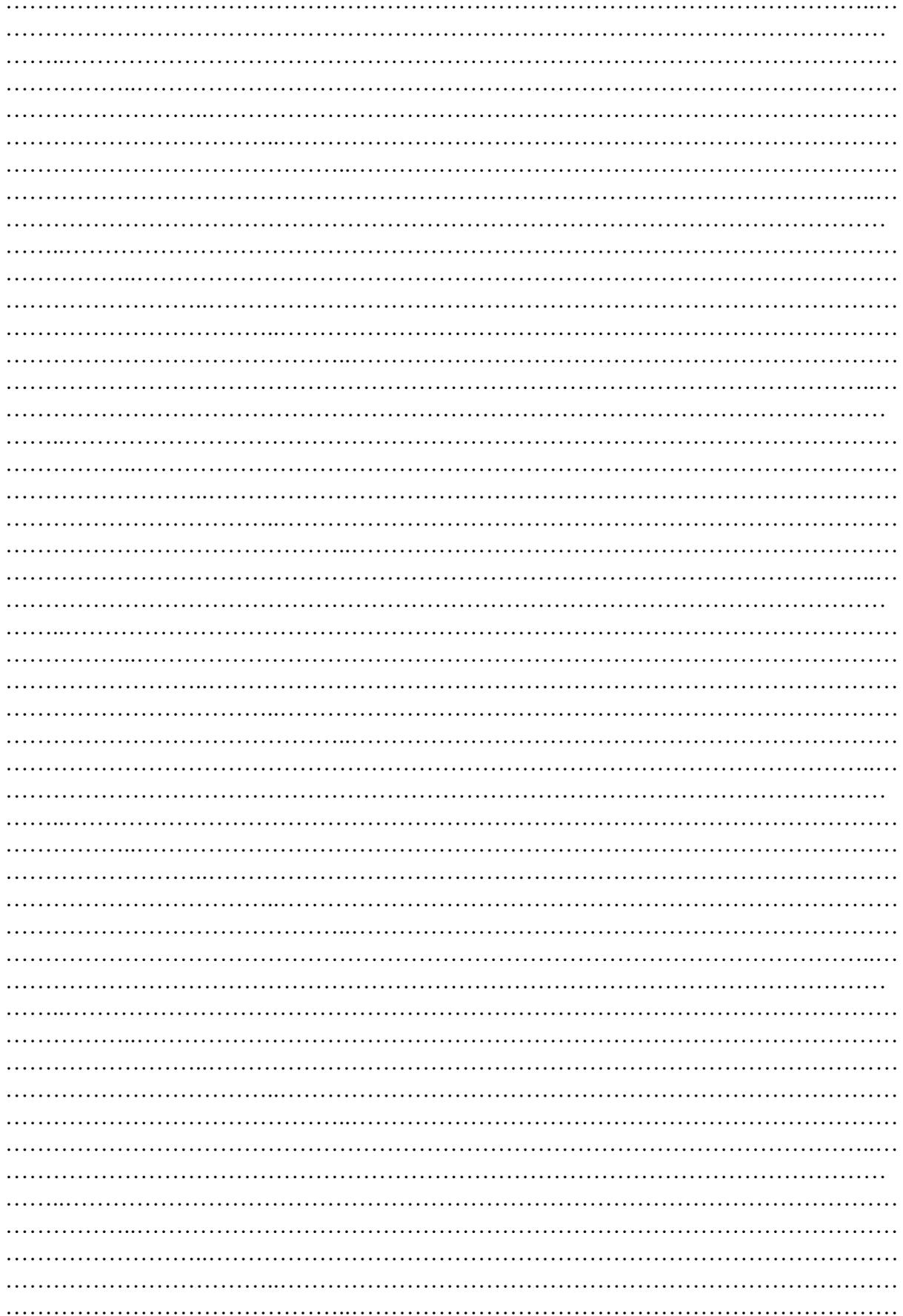
1. Indiquez le profil de consommation sur la base des données constatées sur les trois dernières années (N-4 à N-2) :
 - Moyenne des deux meilleures années sur les trois dernières de la durée d'utilisation du réseau public de transport d'électricité en application du 2° de l'article D. 341-9 (en heures) :.....
préciser quelles années ont été retenues :
 - Moyenne des deux meilleures années sur les trois dernières de la valeur du taux d'utilisation en heures creuses du réseau public de transport d'électricité en application du 3° de l'article D. 341-9 (en %) :.....
préciser quelles années ont été retenues :

2. Indiquez le profil de consommation sur la base des données constatées et/ou anticipées sur la dernière année N-1 :

Remplissez l'un ou l'autre tableau selon que votre nouveau profil de consommation est stable, anticyclique ou grand consommateur d'électricité.

- Profil stable :

	Valeur constatée sur la période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre	Valeur anticipée du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Durée d'utilisation du réseau public de transport d'électricité en application du 2° de l'article D. 341-9 (en heures)		
Energie soutirée		
Valeur maximale de la moyenne glissante sur 24h des puissances appelées		



Annexe 3 : à compléter dans le cas de sites alimentés par un même poste d'entrée, souhaitant bénéficier des dispositions du 7° de l'article D.341-9

1. Liste des sites concernés

	Site n°1	Site n°2	Site n°3	Site n°4	Site n°5
Nom du site					
N° SIRET					
N° CART Consommateur ¹					
N° CPA de mise en décompte pour un site consommateur ²					
Adresse					
Complément d'adresse					
Code postal					
Commune					

2. Nom du poste d'entrée géré par le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité alimentant ces sites (tel qu'il figure dans le contrat CART) :

3. Description de l'actionnariat des entreprises auxquelles appartiennent les sites, en remontant jusqu'à l'actionnaire ultime (joindre tout document pertinent à cet égard) :

¹Site consommateur directement raccordé au réseau de transport

²Site indirectement raccordé au réseau de transport

